

Genève s'oblige à réduire ses mâchefers

Grand Conseil Le parlement a voté un contre-projet indirect à l'initiative de l'UDC qui voulait interdire toute décharge de résidus issus de l'incinération de déchets sur le sol du canton. Mais le texte suffira-t-il à éviter l'exploitation d'un nouveau site?

Rachad Armanios

Le Grand Conseil genevois a adopté jeudi à l'unanimité un projet de loi pour que l'État prenne toutes les mesures utiles afin de limiter la toxicité et la production de mâchefers. Le texte l'engage aussi à favoriser le recyclage et la valorisation de ces résidus issus de l'incinération des déchets.

À Genève, ces déchets représentent environ 20% des volumes incinérés à l'usine des Cheneviers, soit 40'000 tonnes par an, dont 5000 de litières minérales pour chat, mais aussi des métaux lourds, fils électriques, aluminiums...

Ce texte est un contre-projet indirect à l'initiative de l'UDC qui visait principalement à interdire toute installation d'une décharge bioactive à Genève. Mais cette disposition a été jugée contraire au droit par le Tribunal fédéral, qui a partiellement invalidé l'initiative, laquelle a été refusée par le Grand Conseil.

«Un État responsable ne peut pas se résoudre à enterrer les déchets toxiques en les lais-



L'État songe à Satigny pour enfouir les mâchefers cantonaux, suscitant l'ire des riverains et de la Commune. Laurent Guiraud

sant aux générations futures sans tout faire pour les recycler, a déclaré l'UDC Lionel Dugerdil. Ce contre-projet satisfait pleinement les initiateurs, et s'il est accepté, l'initiative sera retirée.» En clair, le peuple ne votera pas sur ce sujet, à moins qu'un référendum soit lancé contre le contre-projet.

François Erard (Le Centre) a en préambule rappelé les enjeux. Ces déchets toxiques ne peuvent être enfouis dans une décharge normale. Et celle de type D – dite bioactive – du Nant de Châtillon à Bernex est saturée depuis des années. Si bien que l'État cherche un nouveau site. «Il faut une surface de 10 à 15 hec-

tares. Le volume de stockage est un trou d'environ 1 million de mètres cubes, soit 400 piscines olympiques. La durée d'exploitation est de vingt-cinq ans, suivie d'une période de surveillance au moins équivalente.»

Techniques de tri

L'État a retenu un lieu à Satigny, ce qui suscite une vive opposition des riverains et de la Commune, a poursuivi le député. En attendant, Genève exporte ses mâchefers dans le canton du Jura, en dérogation à l'obligation légale de prévoir chez lui une décharge pour accueillir ses déchets.

L'État a aussi développé des techniques de tri en amont pour réduire le volume des mâchefers, ainsi que le recyclage. 75% des volumes pourraient être transformés en sable épuré et valorisé dans la construction ou pour des soubassements de routes. Les techniques existent, mais la Confédération ne donne pas son feu vert.

Parmi les mesures à prendre, le contre-projet liste par exemple le tri à la source, le développement de filières de recyclage ou

encore des campagnes de sensibilisation de la population.

«Il y a des alternatives végétales aux litières minérales», rappelle ainsi la PLR Céline Zuber-Roy.

«[Le Jura] ne pourra pas toujours être la poubelle de Genève.»

Antonio Hodgers
Conseiller d'État chargé du Territoire

Selon elle, réduire la toxicité et le volume des déchets permettra d'éviter une nouvelle décharge à Genève. «Le Conseil d'État en veut une, mais en 2018, le Grand Conseil avait dit son opposition, et je pense qu'elle est toujours valable.»

«On ne pourra pas s'en passer», répond la socialiste Léna Strasser. «Le Tribunal fédéral dit que Genève doit prévoir une dé-

charge et ne peut se soustraire à cette obligation», insiste Antonio Hodgers, chargé du Territoire. En attendant, il se félicite de la solidarité intercantonale puisque «le Jura entre en matière pour prolonger de quelques années l'accueil de nos mâchefers. Mais il ne pourra pas toujours être la poubelle de Genève.»

«À Berne d'agir»

Le magistrat se tourne ensuite vers les Chambres fédérales: «Nous pouvons uniquement recommander des litières végétales, il serait donc temps que les Chambres limitent les produits très polluants.» De même, à Berne d'agir, dit-il, concernant le recyclage. «Les techniques ne sont pas dénuées de risques pour l'environnement, mais elles sont stables et d'autres pays les utilisent.»

Un député Vert salue le contre-projet pour interdire toute décharge de mâchefers tout en remarquant que l'État ne l'a pas attendu pour agir. À la buvette, un interlocuteur commente: «Ce texte enfonce des portes ouvertes.»